



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉSENTATION DU COLLÈGE LOUIS ARAGON DE TORCY

Réunion parents des élèves de CM2 jeudi 27 janvier 2022 (visio)

- ✓ La structure du collège
- ✓ Le projet d'établissement
- ✓ L'offre de formation
- ✓ Ce qui change au collège
- ✓ Accompagnement et suivi des élèves
- ✓ Affectation et inscription des élèves
- ✓ Questions diverses



- ✓ Environ 450 élèves
- ✓ 17 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} et 2 dispositifs (ULIS et UPE2A)
- ✓ 160 à 200 demi-pensionnaires
- ✓ 160 élèves licenciés à l'association sportive (AS)

Le projet d'établissement s'appuie sur le projet académique « Autonomie et mobilité : une ambition partagée » pour favoriser l'épanouissement et la réussite de chacun des élèves :

- ✓ Favoriser l'investissement personnel du collégien dans son travail, notamment en travaillant sur la motivation en lien avec le projet d'orientation futur (identifier son projet, ses compétences et se préparer à la poursuite de formation au lycée quelle que soit la voie choisie).
- ✓ Une offre de formation diversifiée, ambitieuse et en lien avec les lycées de secteur.
- ✓ S'appropriier le collège comme espace de vie et d'apprentissage.

Langues vivantes :

- ✓ LV 1 : Anglais
- ✓ LV 2 : Allemand ou espagnol avec la possibilité de l'anticipation de l'allemand en 6^{ème} « dispositif bilangue »
- ✓ Section euro anglais à compter de la 4^{ème}

Arts et culture

- ✓ Langues et culture de l'antiquité (LCA) à partir de la 5^{ème}
- ✓ Théâtre à partir de la 5^{ème}
- ✓ Chorale

Sections sportives sous réserve de satisfaire les tests de sélection sportifs

- ✓ Handball garçon
- ✓ Football garçon en partenariat avec le collège Schoelcher

Toutes les propositions de langues, arts et culture font l'objet de poursuite possible sur les lycées de secteur

- ✓ Un professeur par discipline
- ✓ Un emploi du temps par semaine avec un volume horaire différent chaque jour
- ✓ Un changement de salle à chaque heure
- ✓ Des salles spécialisées : laboratoires et salles artistiques

- ✓ Il peut y avoir des heures de permanence
- ✓ Un centre de documentation et d'informations (CDI) tenu par un professeur documentaliste



- ✓ En l'absence d'un professeur et si le représentant légal l'autorise l'élève peut quitter plus tôt le collège s'il n'a pas d'autres cours sur la fin de demi-journée (externes) ou de la journée (demi-pensionnaires)

- ✓ Un professeur principal qui centralise et coordonne les informations et assure le lien entre l'équipe pédagogique et la famille
- ✓ La Conseillère Principale d'Education (CPE) qui gère l'élève dans sa vie de collégien et notamment durant le temps hors classe. Elle est l'interlocutrice privilégiée des familles pour toute question relative à la vie scolaire (absences, emploi du temps, clubs...). Elle est aidée dans cette tâche par les assistants d'éducation.
- ✓ L'existence d'un pôle médico-social

- ✓ Le carnet de liaison est un outil indispensable de la vie de l'élève. Il doit **toujours** l'avoir sur lui. Il le présente tous les jours pour entrer et sortir du collège. Les parents doivent le consulter tous les jours car il recueille les informations à destination des familles (absences, manquements au règlement intérieur, réussites, punitions, billets d'absences, demandes de RdV...). Il doit être systématiquement signé.

- ✓ L'Espace Numérique de Travail (ENT). Celui-ci est indispensable pour les élèves (cahier de texte, espace documentaire, applications ressources...). Mais il est aussi indispensable aux familles pour suivre leur enfant (cahier de texte, évaluations, absences, punitions, sanctions, actualités...) **Chaque parent doit activer son compte** car les informations ne sont pas les mêmes entre le compte élève et le compte parent.
- ✓ Un dispositif devoirs faits qui se déroule sur la base du volontariat des élèves et des familles. Un créneau horaire sera prévu pour chaque classe.

Association sportive (mercredi après midi)

- ✓ Handball
- ✓ Natation
- ✓ Futsal
- ✓ Tennis de table

Activités du foyer socio éducatif et clubs (pause méridienne demi-pensionnaires)

- ✓ Jeux de société
- ✓ tennis de table
- ✓ Club cinéma
- ✓ Lecture...

- ✓ Les demandes d'affectation se font par le biais de l'école élémentaire et l'affectation est réalisée avec l'application informatique « Affelnet-6^{ème} »
- ✓ L'affectation relève de l'autorité de l'Inspectrice d'académie Directrice des Services départementaux de l'Education Nationale (IA-DASEN). Le collège reçoit la notification d'affectation de l'enfant.
- ✓ Le collège transmettra aux familles la notification d'affectation accompagnée du dossier d'inscription.

- ✓ Les familles devront transmettre selon la procédure qui sera indiquée, le dossier d'inscription complet (dossier, justificatifs demandés et chèque pour les demi-pensionnaires) au collège.

Attention : l'inscription de votre enfant n'est pas automatique.

Les démarches doivent être effectuées au mois de juin aux dates qui vous seront indiquées (au risque de perdre la place).

Merci de votre attention et place aux questions diverses via le chat

Pour nous contacter :

ce.0771991w@ac-creteil.fr

Mme Joëlle ZUTTERLING, Principale

Mme Maud BOURLES, Principale-adjointe

Mme Kévina BOUDHOULLALL, Adjointe-gestionnaire

Mme Charlène OTTO, CPE